



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS
☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CAPL du 6 septembre 2016 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Vous nous réunissez aujourd'hui pour la CAPL des recours du compte-rendu de l'entretien professionnel des inspecteurs.

Les inspecteurs dont les perspectives de carrière fondent à vue d'oeil comme nous vous l'avons déjà longuement exposé lors de la dernière CAP, se rendent compte que le PPCR va faire perdre un échelon à nombre d'entre eux.

On nous avait pourtant vendu la nouvelle procédure d'évaluation comme la possibilité de récompenser 70 % des inspecteurs en leur octroyant des bonifications leur permettant d'accéder plus rapidement à l'échelon suivant.

Notre question est donc simple Madame la Présidente :

Le PPCR sert-il à faire sauter les CREP ?

Comment peut-on vouloir que les inspecteurs se sentent valorisés et considérés dans ces conditions ?

Quelle motivation peuvent-ils avoir puisque quelle que soit leur manière de servir, ils progresseront tous à la cadence moyenne ?

Sans aucune perspective, et dans un climat où les relations inter-professionnelles sont de plus en plus tendues, ce sont plutôt les plombs qui vont sauter.

En réponse, la présidente de la CAPL nous a expliqué qu'elle ne disposait que de très peu d'information sur la future mise en place du PPCR. **Seul est confirmé le fait que, dès la prochaine notation, les agents B ne disposeront plus de réduction d'ancienneté.**

Compte rendu

La CAPL s'est ouverte à 9h30.

9 recours étaient à l'ordre du jour (pour 6 l'année dernière) sur 15 recours formulés devant l'autorité hiérarchique (7 l'année dernière).

La Direction a annoncé avoir mis en réserve : 1 R2 et 5 R1. Vos élus **FO-DGFIP62** ont salué la mise en réserve de ce R2, situation inédite depuis maintenant près de 3 ans. La CAPL dispose enfin d'un faible mais réel moyen de donner satisfaction aux agents qui sollicitent un R2. Jusqu'alors, il fallait nécessairement aller le chercher devant la CAPNationale.

Sur les 9 dossiers à l'ordre du jour, 7 souhaitaient à la fois une valorisation des appréciations professionnelles et une accélération d'avancement (R1 ou R2), pour les 2 autres recours, l'un demandait une valorisation des appréciations professionnelles, l'autre une meilleure réduction d'ancienneté.

A l'issue de vifs débats lors de cette CAPL, la grande majorité des évaluations ont été améliorée sur le plan des appréciations littérales mais seulement 1 R1 et 1 R2 ont été distribués.

A chaque dossier il a été procédé à un vote pour les appréciations obtenues ou maintenues et un autre vote pour la réduction d'ancienneté obtenue ou maintenue, soit 16 votes au total.

Vos élus **FO-DGFIP62** ont voté POUR lorsque la décision de la CAPL donnait entièrement satisfaction à l'agent (2 fois), et CONTRE dans le cas inverse (12 fois). Dans deux cas plus litigieux, vos élus **FO-DGFIP62** se sont ABSTENUS.

Les débats ont pris fin à 12h30.

Les élus **F.O DGFIP62**

Titulaires : Delphine MORTELETTE & Nicolas WANIN

Suppléants : Hervé DANNEELS & Michaël MILLOT